

# Mémoire de Nature & Progrès



en vue des élections régionales  
et européennes  
du dimanche 7 juin 2009

Ce texte reprend les principales revendications  
de notre association en matière de politique  
énergétique, de politique agricole et de  
politique d'innovations technologiques.



## 1. Notre politique énergétique

L'Etat belge a voté, en 2002, une loi qui prévoit la fermeture de nos centrales nucléaires dès qu'elles entreront dans leur quarantième année de service, soit entre 2015 et 2025.

Outre le fait qu'elle soit chère, dangereuse et, de surcroît, extrêmement polluante, l'énergie nucléaire ne donne aucune place à l'être humain. Pour *Nature & Progrès*, une politique énergétique d'avenir doit envisager, de manière globale, une réconciliation entre l'individu et le milieu où il vit, et préparer ainsi, dans des conditions optimales, la venue des générations futures. Comme pour tout ce qui touche à l'alimentation, *Nature & Progrès* revendique une production locale, décentralisée, faite à l'aide de multiples unités à taille humaine, et surtout une distribution en circuit court, en direct du producteur au consommateur. Bien sûr, une telle vision n'est compatible qu'avec les énergies renouvelables et avec une réelle politique de réduction de notre consommation. La décentralisation de la production, quant à elle, est la seule piste susceptible d'amener le citoyen qui consomme à être partie prenante dans sa propre consommation ; seule cette dimension palpable de l'énergie pourra l'amener à prendre conscience de la nature réelle de ses besoins et des solutions globales qu'il consentira à apporter. La sortie du nucléaire ne se fera donc que conjointement au développement d'énergies alternatives, mais aussi à la réduction de notre consommation d'électricité domestique. Car, selon le *Plan de maîtrise durable de l'énergie*, publié début 2009 par la Région Wallonne, la consommation d'électricité des ménages croîtra encore de 24,4% d'ici 2020 ; notre consommation d'électricité domestique aura ainsi doublé entre 1985 et 2020 ! Il est donc urgent que les Régions, wallonne et bruxelloise, se dotent de plans de réduction de la consommation d'électricité dans les ménages.

Rappelons que, fin 2008, les Etats Membres de l'Union européenne ont confirmé les décisions prises dans le cadre du « Paquet Energie-Climat » et se sont engagés :

- à porter la part d'énergie renouvelable à 20% de la consommation finale en 2020,
- à diminuer les émissions de gaz à effet de serre de 20% par rapport à leur niveau de 1990,
- à améliorer leur efficacité énergétique de 20% par rapport aux projections de consommations du *Livre vert de la Commission* sur l'efficacité énergétique.

La part du renouvelable dans la consommation finale, en Région Wallonne, se montait à 5,1% en 2007. A l'heure actuelle, cette région envisagerait de fixer ses objectifs à 13% pour 2020, ce qui, à nos yeux, ne traduit guère d'ambitions en la matière.

### **Pour *Nature & Progrès* :**

1. Les prochains gouvernements, wallons et bruxellois, doivent tout mettre en œuvre pour permettre au Gouvernement fédéral de **confirmer la décision de sortie du nucléaire** qu'il a prise en 2002. La Wallonie doit devenir une **région dénucléarisée** à l'horizon 2025.
2. Parallèlement, les Régions doivent donc se **fixer un objectif très ambitieux en terme de développement des énergies renouvelables**. Pour *Nature & Progrès*, cet objectif doit être, au minimum, de 20% en 2020.

3. Selon le Plan de maîtrise durable de l'énergie, publié début 2009 par la Région Wallonne, la consommation d'électricité des ménages croîtra encore de 24,4% d'ici 2020. La situation bruxelloise n'est pas sensiblement différente. Les Régions doivent donc se doter d'urgence de plans de **réduction de la consommation d'électricité domestique** de manière à retrouver, à l'horizon 2020, le niveau de consommation de 1990.
4. Dans cette optique, une **tarification progressive de l'électricité** doit être mise en place à très court terme, qui en sauvegarderait évidemment le caractère social mais qui pénaliserait surtout très lourdement la surconsommation. Une telle tarification permettrait une réelle redistribution : elle forcerait à payer plus ceux qui ne veulent pas consommer moins pour aider à consommer moins ceux qui n'ont pas les moyens de payer plus.
5. L'installation d'éoliennes doit désormais être assorti de règles extrêmement précises qui facilitent l'essor rapide de ces filières énergétiques tout en **associant au maximum les citoyens et les collectivités locales**. De même, le choix du photovoltaïque doit être largement développé, même si l'accent, en terme de primes, doit d'abord être mis sur l'isolation des bâtiments.
6. Même s'ils ont, pour l'heure, une importance surtout symbolique, les **projets citoyens** de production d'énergies douces doivent être largement encouragés et développés car il n'y aura d'équité énergétique possible que si le consommateur est aussi l'investisseur. Or seule une production qui est entre les mains des consommateurs locaux peut rendre cela possible. La dimension pédagogique de ces projets, en terme de limitation de la consommation et de la production, doit être amplement soutenue.
7. **L'isolation des bâtiments**, et singulièrement du bâti existant, exige d'urgence un programme ambitieux assorti d'aides financières et de conseils indépendants et gratuits. Nous regrettons que le décret organisant la loi sur la performance énergétique du bâtiment (PEB), pris en 2007, n'ait pas fixé des objectifs beaucoup plus ambitieux. Nous avons également insisté sur la nécessité de mettre en place de réels incitants fiscaux, ainsi que des procédures administratives et de contrôle beaucoup plus efficaces. Les manquements doivent également être davantage sanctionnés. Une attention beaucoup plus grande doit aussi être accordée à l'énergie grise – l'énergie utilisée dans la fabrication, le transport, le recyclage ou la destruction des matériaux de construction arrivés à la fin de leur cycle de vie –, de manière à stimuler les filières locales de matériaux, ainsi que les matériaux écologiques.
8. Il faut **cesser**, d'urgence, de considérer **les agro-carburants** comme des énergies renouvelables car leur développement exerce une pression intolérable sur les systèmes agraires. Leur bilan en matière d'émissions de CO2 est, par ailleurs, de plus en plus douteux.
9. D'une manière générale, les cultures dont la finalité n'est pas alimentaire risquent de nous faire perdre les repères éthiques qui sont ceux des agricultures traditionnelles. Or l'agriculture est le grand régulateur de notre environnement et de nos paysages, de notre vie. Les **exploitations industrielles de la biomasse forestière ou agricole** doivent être soigneusement examinées car, outre le fait qu'elles ne restituent rien à la terre, elles ouvrent la porte à des dérives dangereuses. Dans la même optique, et nonobstant l'intérêt intrinsèque de cette technique, la biométhanisation ne doit, en aucun cas, légitimer la production de lisiers. Ces derniers points pourraient également s'inscrire dans le second volet du présent mémorandum.

## 2. Notre politique agricole

Il est évidemment impératif, aux yeux de *Nature & Progrès*, de poursuivre le développement de l'agriculture biologique. Seule cette forme d'agriculture répond aux demandes des consommateurs qui réclament des produits alimentaires respectueux de leur santé et de l'environnement, tout en permettant à nos agriculteurs de gagner en autonomie.

L'agriculture chimique a atteint ses limites. Non seulement elle ne permet pas le maintien d'un outil rentable pour nos agriculteurs, mais elle est également à l'origine d'importants problèmes environnementaux et de santé publique. D'innombrables études démontrent, en effet, un lien direct et indiscutable entre cancers et pesticides. Depuis un demi-siècle, l'agriculture chimique bénéficie de soutiens importants en terme de recherche publique ; elle fait partie intégrante du programme de nos universités et de nos écoles agricoles. Il est urgent d'inverser la tendance afin de pallier aux graves pertes de savoir-faire que ce choix exclusif a engendrées.

Il n'existe pas, aujourd'hui, de « troisième voie » agricole crédible. La seule alternative, qui a démontré son efficacité, à l'agriculture chimique, est l'agriculture biologique. Nous entendons par là l'ensemble des règles définies par les règlements 834/2007 du Conseil et 889/2008 de la Commission européenne, mais surtout l'ensemble des pratiques culturelles et des choix de consommation qui se sont développées dans leur sillage : groupements d'achats, circuits courts de distribution... Ces pratiques originales ne sont régies par aucun règlement, mais doivent néanmoins être soutenues et encouragées.

Dans ce cadre, il n'y a plus rien d'utopique à réclamer rapidement une agriculture wallonne qui soit 100% bio. Nos agriculteurs ne trouveront désormais de salut que dans la maîtrise de leurs outils de production et de commercialisation. L'agriculture biologique dispose du savoir-faire qui pourra aider à atteindre ces objectifs.

Du point de vue des émissions de CO<sub>2</sub>, rappelons que le GIEC (Groupe Intergouvernemental d'Experts sur le Climat) estime que l'agriculture est responsable, seule, de 17% des émissions mondiales de gaz à effet de serre. A lui seul, le secteur de l'élevage représente ainsi plus de 18% de l'ensemble des émissions mondiales de gaz à effet de serre. Le professeur Freyer, de l'université de Vienne, estime que le passage de l'ensemble de notre production agricole à l'agriculture biologique entraînerait une réduction nette des émissions de gaz à effets de serre du secteur agricole de près de 30% ! Et si, à ce 100% bio, on combinait un rééquilibrage simple de l'alimentation – moitié moins de viande et plus de céréales et de végétaux locaux et de saison, tout en maintenant la consommation de produits laitiers – une réduction de près de 40% des gaz à effets de serre d'origine agricole est tout à fait envisageable.

**Pour *Nature & Progrès*, la Région Wallonne doit, face à des enjeux d'une telle importance :**

1. **Se doter d'un plan ambitieux de développement de l'agriculture biologique** : minimum 5% de bio en 2015 et 10% en 2020 étant entendu que ces chiffres doivent être repris par secteur d'activité agricole : 10% de la production céréalière, 10% de la production de viande, 10% de la production des légumes, ... doivent être produites en Bio.

2. **Réorienter la recherche en agriculture.** Désormais, l'intégralité des moyens mis à disposition de la recherche en agriculture doivent être consacrés à l'agriculture biologique, puisqu'elle seule est désormais porteuse d'avenir.
3. **Réorienter les programmes des cours** des universités et des écoles d'agriculture pour qu'ils intègrent les notions essentielles de l'agriculture biologique.
4. **Décourager les élevages hors sol** en ne les autorisant plus que dans les zones industrielles. La Région doit toutefois s'abstenir de créer de nouvelles zones industrielles à cette seule fin.
5. En terme de production viandeuse, valoriser exclusivement, auprès des consommateurs, **la viande rouge produite sur des prairies permanentes** qui stockent le carbone, au détriment de la viande blanche qui nécessite des productions céréalières.
6. **Favoriser les unités de production diversifiées** avec transformation et vente directe aux consommateurs. La Région doit adapter les normes aux volumes produits et transformés.

### **Deux points particuliers doivent continuer de mobiliser toute notre attention :**

- A. En ratifiant la Charte de Florence, la Wallonie a rejoint les régions d'Europe qui se déclarent « **Zones sans OGM** » ; elle a ainsi répondu à la demande des citoyens qui rejettent massivement la culture, sur leur sol, des Organismes Génétiquement Modifiés.

### **Aux yeux de *Nature & Progrès*, ceci signifie clairement que la Région Wallonne doit :**

1. Mettre en œuvre des politiques cohérentes de **sauvegarde de la biodiversité**.
  2. Protéger l'agriculture, conventionnelle et biologique, contre les **dégâts éventuels des OGM**.
  3. Créer des **zones sans OGM** sur base d'analyses environnementales et socio-économiques.
  4. Jouer un rôle moteur dans la reconnaissance, au niveau européen, du **principe de responsabilité** des opérateurs de cultures OGM, en cas de dommages causés à autrui.
  5. Encadrer drastiquement toutes **recherches** sur les OGM.
  6. Certifier des approvisionnements de **matières premières sans OGM** sans répercuter les coûts des contrôles sur les consommateurs.
  7. Recourir au **principe de précaution** dans le cas de demandes d'introduction de nouvelles variétés OGM en Europe.
  8. Mettre en place un **réseau européen** d'échange d'informations et de réflexions sur les enjeux et les conséquences de l'irruption des OGM en Europe.
- B. L'inquiétante question de la **surmortalité des abeilles** n'est toujours pas élucidée. *Fipronil* et *imidaclopride*, sont toujours utilisés chez nous en grandes quantités, notamment pour des usages non-agricoles. Les particuliers sont, en effet, de grands consommateurs *d'imidaclopride*, vendu

en jardinerie sous le nom de *Confidor*. Ces produits, ainsi que tous les pesticides systémiques de la nouvelle génération sont loin d'être disculpés en matière de survie des abeilles.

**Cela signifie qu'il est urgent, pour *Nature & Progrès* que la Région :**

1. Tire la sonnette d'alarme en ce qui concerne la surmortalité des abeilles et se donne une véritable **obligation de résultat** en terme de survie des abeilles en Wallonie.
2. Prohibe radicalement **la vente des pesticides aux particuliers**. Il est urgent de revaloriser l'ensemble des méthodes alternatives – de jardinage notamment – qui vont dans le sens de l'accueil des auxiliaires et de la sauvegarde de la biodiversité.

### **3. Innovations technologiques**

De nombreuses innovations technologiques voient le jour quotidiennement. Quelles en sont les conséquences positives ou négatives à court et/ou à long terme ? Il n'est pas toujours aisé de répondre à ces questions.

C'est le cas notamment pour les nanotechnologies dont l'impact de leur utilisation dans l'industrie est à ce jour encore difficile à déterminer. Les nanotechnologies sont les technologies permettant de manipuler la matière à l'échelle des atomes et des molécules pour en modifier les propriétés. Le terme nano se rapporte à la taille ; un nanomètre égale un milliardième de mètre.

L'intérêt des nanotechnologies est l'apparition de propriétés très différentes de celles constatées pour des mêmes produits non « nano ». Quelques exemples :

- le dioxyde de titane (TiO<sub>2</sub>), colorant blanc à l'état normal, devient transparent à l'état nanométrique. Il est largement utilisé comme agent protecteur anti-UV dans les crèmes solaires et dans les emballages alimentaires.
- L'argent à l'état de nanoparticules décuple ses propriétés bactéricides. Des pansements à nanoparticules sont vendus librement en pharmacie.

Quels sont les effets secondaires éventuels de ces éléments ? Comment les mesurer, les prévoir ? Comment choisir d'en consommer ou pas ? Aucune étude exhaustive n'a encore été réellement menée à ce jour. De nombreuses conséquences négatives sont cependant à craindre.

*Nature & Progrès* est convaincu qu'à l'instar des OGM ces technologies doivent faire l'objet d'un **moratoire** tant que leur innocuité et l'absence de répercussion sur l'environnement n'ont pas été démontrées – Principe de Précaution. Des études approfondies doivent être entreprises. Des **campagnes d'information** doivent être menées à destination des consommateurs.